



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

**COMPTE RENDU DE REUNION
SÉANCE DE LA CLE
DU MARDI 5 JUILLET 2022
À PIERREFEU-DU-VAR À 09H30**

Date de la convocation : Le 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le 5 juillet, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle André Malraux, à Pierrefeu-du-Var, pour sa séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Suzanne BARBERO – ASA Serre-Menu
Madame Frédérique COLLOMP – ASA Serre-Menu
Monsieur Laurent STEDHAN – Police municipale de Pierrefeu-du-Var
Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne
Madame Josette FAYS – VIE de l'Eau
Monsieur Patrick COLLET – CIL de la Vallée de Sauvebonne
Monsieur Patrick MARTINELLI – Président de la Commission Locale de l'Eau et Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
Monsieur Franck LEDOYEN – Ville de la Crau
Madame Angélique JOUVE – Police Municipale de La Crau
Monsieur Bernard JACQUET – ASA du Redouron
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de Commune de la Vallée du Gapeau
Monsieur Patrick ROSSI – Ville de Pignans
Monsieur Jean François HERAUD – Ville de Pignans
Monsieur Michel MAUREL – Syndicat agricole et horticole d'Hyères
Monsieur Williams DOLHEN – Ville de Cuers
Madame Anne THEVENOT – Département du Var
Monsieur Jean-François LEDOUX – ASL des arrosants de Méounes
Monsieur Julien ASSANTE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Monsieur Sixte MARTINOT – LAGARDE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Monsieur Georges OLIVARI – Président du Conseil Scientifique des contrats de baie
Monsieur Daniel BELTRANDO – Fédération du Var pour la Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques
Madame Marie FEJOZ – Ville de La Farlède
Monsieur Franck GIRAUDO – Ville de La Farlède
Monsieur Michel HERMITTE – Ville de Signes
Madame Catherine ALTARE – Ville de Puget-Ville
Madame Bénédicte BLANC – ASA des bas Guirans
Monsieur Eric GAUDE – ASA des bas Guirans



Madame Chantal REYNAUD - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Monsieur Donadien VITRY – ASA Gerfroi
Monsieur Christian DAVID – Ville de Carnoules
Monsieur Sylvain BICHAUT – ASA Canal Saint Jean La Tuilière
Madame Nelly LAPREE – Ville de Collobrières
Monsieur Tanguy SOLANET – Communauté de Communes Cœur du Var
Madame Marie GENEVIER – Bureau de Recherche Géologique et Minière
**Monsieur Julien PREYNAT - Fédération du Var pour la Protection de la Pêche et des Milieux
Aquatiques**
Monsieur Stéphane ROA – Ville de Solliès-Toucas
Monsieur Stéphane MORELLE – Police Municipale de Sollies-Toucas
Monsieur Franck CHAUVET – Fédération Hydraulique du Var
Monsieur René GRISOLLE – ASA de l'écluse des messieurs
Monsieur Vincent HOSTALLIER – Gendarmerie de la Farlède
Monsieur Gilles CAUVIN – Chambre d'Agriculture du Var
Monsieur Théophile VEZOLLE - Chambre d'Agriculture du Var
Monsieur Stéphane PENVERNE – Parc National de Port Cros
Madame Marine BRUNO - Chambre d'Agriculture du Var
Monsieur Jean-Bernard KISTON – Ville de Pierrefeu-du-Var
Monsieur Jean-Claude ALBERIGO – Ville de Cuers
Monsieur Yves TRAVI - Conseil Scientifique des contrats de baie
Monsieur Jean-Louis BOYER – Ville de Carnoules
Monsieur Raynald JAUBERT – Office National de la Biodiversité
Madame Marianne STEFANNI - Office National de la Biodiversité
Monsieur Pierre ANONDO - Office National de la Biodiversité
Madame Véronique BACCINO – Conseillère Départementale du Var
Monsieur Benjamin BRUNET – Métropole Toulon Provence Méditerranée, direction de l'eau
Madame Anne JEROME – Agglomération Provence Verte
Monsieur Jean-François BRUN – Société du Canal de Provence
Madame Sophie LASNIER – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Agglomération Provence Verte
Monsieur Sébastien AMOSSE – Gendarmerie de Pierrefeu-du-Var
Madame Camille MOURRET – Syndicat Mixte de l'Argens
Madame Isabelle MONFORT - Métropole Toulon Provence Méditerranée
Monsieur Stéphane SECHER – Ville de Méounes
Monsieur Daniel PEUVRIER – AVSANE
Monsieur Roger ANOT – Ville de Belgentier
Monsieur Guirec QUEFFEULOU - Métropole Toulon Provence Méditerranée
Madame Laure MARAVAL - Métropole Toulon Provence Méditerranée
Monsieur Christian OLLIVIER – Parc Naturel Régional de la Sainte Baume
Monsieur Charlie PERRIER – Association MRM
Monsieur Benjamin QUITTET – ANTEA group
Monsieur Nell DUSSEaux – ANTEA group
Monsieur Michel ARMANDI – Ville de Collobrières



Madame Virginie LEMAIRE - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Monsieur Edouard MASSONNEAU - AUDAT

POUVOIRS :

Monsieur Michel NOIROT – Ville de Solliès-Ville
Monsieur Christian SIMON – Métropole TPM
Monsieur Michel ARMANDI – Ville de Collobrières, excusé le matin

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Michel NOIROT – Ville de Solliès-Ville
Monsieur Christian SIMON – Métropole TPM
Monsieur Michel ARMANDI – Ville de Collobrières, excusé le matin
**Monsieur Louis FONTICELLI – - Fédération du Var pour la Protection de la Pêche et des Milieux
Aquatiques**
Madame Colette RICHARD – CIL des quartiers Est d'Hyères
Monsieur Olivier CAVALLO – Chambre du Commerce et de l'industrie du Var
Monsieur Thomas ROBERT- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
Monsieur Ludovic ESTAMPE – Ville de Solliès-Toucas
Madame Isabelle MAURY – Société du Canal de Provence
Madame Laure BOYE – ARS
Monsieur Fernand BRUN – Ville de Pignans
Monsieur Thierry FERREZ – Gendarmerie de Collobrières
Monsieur Nicolas DUBOISBERRANGER – ANTEA group
Monsieur Jérémie FABRE – Ville de Solliès-Toucas
Monsieur Jacques BRUNO – Ville d'Hyères – Métropole TPM
Madame Aurore FOUCHAS – Parc Naturel Régional de la Sainte Baume
Monsieur Philippe LAURERI - Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



10h00 – 11h30 : Atelier « sécheresse »



- Bilan hydrologique (diaporama de la DDTM joint au présent compte-rendu)

Cumul de précipitations : depuis le mois de juin le département du Var est largement très déficitaire 75 à 94 % de déficit par rapport à la normale.



En comparant le mois de juin 2022 (partiel) aux autres mois de juin depuis 1959, le déficit apparaît exceptionnel de 2ème rang après 2019.

Anomalie positive de 3,6°C (Toulon) à 7,6 °C (Plan d'Aups) pour les températures maximales, le mois de juin est le + chaud depuis 1959 sur le département, record aussi au mois de mai 2022

L'indice d'humidité des sols est plus bas que la normale sur l'ensemble du département avec une anomalie entre -40 et -70 %. Les sols sont plus secs sur le littoral et dans le centre Var.

Prévisions saisonnières juin – juillet – août : le scénario plus chaud et plus sec que la normale est le plus probable pour la France.

- Arrêté préfectoral déclarant l'état d'alerte pour la partie bassin versant du Gapeau (Arrêtés préfectoraux « alerte » et « alerte renforcée » joints au présent compte-rendu)

Le Plan d'Action Sécheresse a évolué par un arrêté cadre départemental entre 2019 et 2022.

On note une évolution :

- Sur le zonage pour les zones fleuves côtiers ouest et nappe Giscle – Môle indépendante de la zone Gapeau,
- Sur les débits de gestion du Gapeau avec intégration des débits minimum biologiques comme débits de crise aux deux stations de référence soit 110 l/s à Solliès-Pont pour le Gapeau et 100 l/s à La Crau pour le Réal Martin,
- Sur les mesures concertées au sein du Comité Ressource en Eau et adaptées aux différents usages.

Les interventions au sein de l'assemblée sont synthétisées ci-dessous par thématiques :

Rôle des maires :

- Besoin de traduire l'arrêté préfectoral en arrêté municipal

Contrôle :

- Arrêté pas assez répressif
- Besoin de sensibilisation et de communication aux polices municipales
- L'action de la Police est limitée mais doit être en complément des actions des services de l'Etat
- Difficultés de contrôle pour faire appliquer les mesures
- Equiper de compteurs les prélèvements
- Déclarer les prélèvements

Suivi / Mesures :

- Quel suivi à mettre en place pour les eaux souterraines ?
- Besoin de moyens de mesure, stations hydrométriques, des débits dans les canaux



Gestion concertée :

- Besoin de solutions de partage de l'eau et de concertation / OUGC

Observations sur la ressource :

- Assèchement des sources
- Accompagnements financiers pour les canaux et pour les économies d'eau
- Dépendances du BV aux ressources extérieures
- Recherche de nouvelles ressources complémentaires
- La situation de crise ne doit pas devenir une situation courante
- Impact constaté des travaux du Canal de Provence sur la ressource en eau souterraine
- Autorisation de prélèvement de l'usine Beaupré à Signes / quel impact sur l'hydrologie des cours d'eau et sur la ressource disponible ?

Economies d'eau :

- Programme d'incitation
- Communication
- Lutte contre le gaspillage

Tourisme :

- Traduction en anglais des arrêtés préfectoraux et autres documents de communication pour les touristes
- Quelles actions pour les gens du voyage ?

Espaces verts :

- Que planter dans les espaces verts ?
- Concours villages fleuris : investissements importants à l'échelle des communes, besoins d'arroser

Piscines :

- Piscines : comment refuser les constructions
- Intérêt DFCI à conserver dans certains cas

Forages :

- Comment interdire les forages sur les zones raccordées ?
- Impact de la sécheresse sur les forages des particuliers
- Quels moyens de contrôle des forages / pas de déclaration des forages
- Fluctuation des débits dans le cours d'eau, connaissance de l'impact des forages ?
- Interdiction des forages individuels dans l'aire de forage AEP, future règle du SAGE, PLUi ?

11h30 – 12h00 : Projet d'étude de la ressource en eau dans les masses d'eau karstiques sur le bassin versant du Gapeau (diaporama du BRGM joint au présent compte rendu)



Amélioration et approfondissement des connaissances hydrogéologiques concernant les masses d'eau karstiques FRGD169 (Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal), FRGD170 (Massifs calcaires jurassiques du centre Var) avec une estimation de la ressource en eau disponible et identification de secteurs favorables pour l'implantation de forages pour exploiter une ressource en eau déconnectée des hydrosystèmes de surface.

Evolution des orientations de l'étude en fonction des réunions à venir avec l'Agence de l'eau et le Syndicat Mixte de l'Argens.

Ordre de grandeur du budget : 270 – 300 k€ HT

Durée de l'étude : 2 à 3 ans (suivi des sites instrumentés)

Partenaires financiers envisagés : BRGM, SMBVG, AE RMC, Région PACA, SMA

Interventions de l'assemblée :

- Impact constaté des travaux du Canal de Provence sur la ressource en eau souterraine – l'étude proposée ne permettra pas de répondre à cette question
- Besoin de prendre en compte toute la bibliographie existante dont les nombreux projets de recherches pris en compte dans l'étude hydrogéologique du SAGE (bibliographie P. Fénard)
- Globalement l'assemblée est intéressée par les conclusions de l'étude.

14h00 – 15h30 : Atelier « continuité écologique »

- Rappel des conclusions sur la continuité sédimentaire de l'étude hydromorphologique menée par Geopeka (diaporama SMBVG joint au présent compte rendu)

Classement règlementaire : Classement du Gapeau entre La Crau et la mer en Liste 2 au titre du L214-17 Code de l'environnement = obligation du rétablissement de la continuité écologique
2 Ouvrages classés prioritaires : Barrage anti-sel et seuil de la Clapière (obligation travaux avant 2023)

Rappels des conclusions de l'étude hydromorphologique – EGIS-GEOPEKA 2019

Diagnostic global :

Végétalisation importante des versants et ralentissement de la charge sédimentaire par les 190 seuils :

=> déficit sédimentaire

=> incision généralisée des cours d'eau

=> homogénéisation des habitats aquatiques

Analyse spécifique des 60 seuils les plus importants (> 1m de hauteur)

- Continuité piscicole : la plupart des ouvrages sont impactant



- Continuité sédimentaire : les ouvrages les plus impactants sont le seuil de la Guiranne, Retenue Roll (Seuil des messieurs), le barrage de Flayosque, le barrage Jean Natte et le seuil de la Grassette.
- Vêrou écologique : seuil de la Clapière et barrage anti-sel

Analyse de l'impact des seuils sur le Réal Martin :

- Continuité sédimentaire : obstacles sérieux seuils de Trulet, Marseillaise et Martins = point noir du bassin versant (ralentissement de la charge de fond, blocage des sédiments grossiers)
- Continuité piscicole : seuil du Pourret, hôpital, amont RD12.

Impact des seuils aval du Meige Pan sur la continuité sédimentaire

Arasement, quels gains ?

- Gain d'habitat : des cours d'eau aux écoulements diversifiés avec des habitats différenciés
- Qualité : Disparition de la prolifération d'algues liée aux eaux stagnantes, un milieu bien oxygéné capable d'une meilleure autoépuration
- Quantité : Réduction de l'évaporation et de la perte d'eau en été

Aménagement, quels gains ?

Restauration du transit d'une ou plusieurs espèces piscicoles mais pas de restauration de l'habitat

- [Point d'information sur la continuité piscicole \(diaporama MRM joint au présent compte rendu\)](#)

L'anguille, espèce protégée et classée en danger critique d'extinction au niveau mondial – Zone de croissance dans les fleuves côtiers européens

- [Présentation du diagnostic des 4 seuils du Réal Martin aval \(seuil des étangs de Sauvebonne, seuil des Martins, Seuil de la Marseillaise, Seuil de Trulet\) par ANTEA](#)

Enjeux :

Espèce piscicole d'intérêt communautaire et patrimoniale / En danger critique d'extinction à préserver : Anguille d'Europe/CEV (Barbeau & Blageon)

Qualité écologique du cours d'eau et de sa ripisylve

Aléa inondation

Usages :

- Irrigation (utilisation domestique de la prise d'eau Dolone)
- Forage à proximité (Dolone)
- Autre prélèvements dans la nappe d'accompagnement pour l'irrigation

Valeur patrimoniale, historique et paysagère des ouvrages

Fort intérêt écologique à l'aménagement des ouvrages : Dérasement ou équipement



Réouverture d'un linéaire de 3 voire 5 km
Intégrer la restauration hydromorphologique des zones influencées
Analyse comparative gain écologique / incidences

Madame Mélanie KLOBB craint qu'il y ait de nombreuses incidences telles que la déstabilisation des berges, aggravation des conséquences des inondations, problèmes liés aux sédiments. Le bureau d'études répond que ces aspects sont étudiés dans l'étude des aménagements possibles.

Monsieur Franck CHAUVET précise que la thèse de Capanni, a mis en évidence la transparence sédimentaire des seuils à l'aval du Gapeau. Il pense que les anguilles sont moins présentes dans les cours d'eau à cause de la pêche, de la qualité de l'eau et de la concurrence vis-à-vis des espèces exogènes. Il demande des précisions sur le comptage des anguilles en 2004/2005. Le bureau d'études précise qu'il est observé une tendance à la régression à l'échelle de l'Europe.

Monsieur Georges OLIVARI précise que les conditions hydrologiques sont différentes à 2004 donc la montaison de l'anguille est modifiée ainsi que la taille des individus pêchés. Il rappelle qu'une pollution au cadmium a été constatée sur le Farembert lié aux rejets industriels de la base de Cuers Pierrefeu et qu'il serait intéressant d'analyser les sédiments retenus dans les seuils avant de les laisser transiter dans le cours d'eau.

Madame Isabelle MONFORT craint des problèmes de dépôts sédimentaires à l'aval du Gapeau. Elle s'interroge quant à l'impact sur le bouchon sableux à l'embouchure du Gapeau. Le bureau d'études précise que la réinjection des sédiments extraits peut se faire de manière contrôlée afin de réaliser un suivi.

Madame Virginie LEMAIRE rappelle que le Gapeau est classé en liste 2 à l'aval entre La Crau et la mer, ce qui implique une obligation du rétablissement de la continuité écologique.

- Discussion autour des scénarii d'aménagement du seuil de la Clapière (seuil de Sainte Eulalie) diaporama joint au présent compte rendu

Les trois scénarii d'aménagement sont présentés :

- Dérasement de l'ouvrage
- Arasement partiel
- Aménagement de passe(s) à anguille

Lancement d'un marché public pour l'aménagement du seuil de la Clapière afin de sélectionner un maître d'œuvre pour réaliser les missions suivantes :

AVP – Elaboration de l'étude d'Avant-Projet – dépôt des dossiers Loi sur l'Eau (premiers plans d'aménagement)

PRO – Elaboration des études Projet (Approbation des plans et du projet de travaux)

ACT – Assistance pour la passation de marché de travaux (rédaction d'un marché public et choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux)

Suivi de la réalisation des travaux



DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux

VISA : Contrôle de la conformité des travaux

AOR : Réception des travaux

Mission de suivi de l'efficacité des travaux réalisés

Monsieur Michel ARMANDI rappelle que le coût de l'aménagement retenu doit être pris en compte.

Monsieur Franck CHAUVET demande dans quel délai seront réalisés les travaux.

Réglementairement les travaux doivent être engagés en 2023.

Monsieur Georges OLIVARI demande que les stations hydrométriques soient couplées de sondes thermiques afin de mesurer l'évolution de la température de l'eau de nos ruisseaux et rivières, venant en complément apporter des informations sur l'évolution des peuplements aquatiques. Cette donnée est d'autant plus importante au regard du changement climatique en cours.

15h30 – 16h30 : En Assemblée Plénière

- Retour sur les ateliers « urbanisme » par l'AUDAT et le SMBVG

Pour rappel, l'audat.var appuie le SMBVG sur la bonne prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, dans la continuité du travail initié en 2021 sur la création du Map'SAGE Gapeau.

Cette mission prévoit une tournée des communes et des SMSCoT : présentation de l'outil Map'Sage Gapeau, description des nouvelles données du SAGE, proposition d'outils pour intégrer les données dans les documents d'urbanisme.

A ce jour, des réunions d'échanges ont été organisées avec les 3 SCoT concernés (Cœur du Var, Provence Verte Verdon et Provence Méditerranée) ainsi que 7 communes (Cuers, Solliès-Pont, Pignans, SCOT Cœur du Var, SCOT Provence verte, Puget-ville, Signes, SCOT Provence Méditerranée, Pierrefeu-du-Var, Collobrières).

Perspectives 2022-2023 :

- 9 RDV à organiser avec les communes suivantes : Belgentier, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède, Hyères, La Crau, Carnoules, La Londe-les-Maures, Méounes.
- Mise à jour continue du Map'SAGE Gapeau
- Intégration des données d'urbanisme (zonages, emplacements réservés)
- Organiser des ateliers thématiques : volumes prélevables, continuités écologiques, espaces de bon fonctionnement, ruissellement
- Bilan des PLU sur la prise en compte des enjeux liés à l'eau

Monsieur Edouard MASSONNEAU fait remonter les difficultés rencontrées notamment pour traduire les volumes disponibles par sous bassins versant à l'échelle administrative des communes.

L'assemblée demande que la plateforme Map'SAGE soit disponible au public.

- Présentation du rapport d'activité 2021 (ci-joint au présent compte-rendu)
 - Avancement des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations



- Avancement des études locales hors P.A.P.I.

En Consultation sur le site internet du SMBVG

<https://www.smbvg.fr/partage-cle/>

Mot de passe : CLEGAPEAU

DIAPORAMAS PRESENTES EN CLE LE 05/07/2022

- Situation hydrologique dans le département du Var au 23/06/2022 - DDTM
- Présentation synthétique de l'Arrêté Cadre Sécheresse – DDTM
- Etude de la ressource en eau dans les masses d'eau karstiques FRDG169, FRDG170, FRDG205 sur le bassin versant du Gapeau - BRGM
- Les enjeux de continuité écologique sur le bassin versant du Gapeau – SMBVG
- L'anguille - MRM
- Seuil de la Clapière dit Sainte Eulalie – SMBVG
- Prise en compte du SAGE Gapeau dans les documents d'urbanisme – AUDAT
- Rapport d'activités 2021 – Avancement des actions - SMBVG

VIDEOS PRESENTEES EN CLE LE 05/07/2022

- Ça chauffe, partageons l'eau
- Redonnons libre-cours à nos rivières !
- Poissons migrateurs

DOCUMENTS DE TRAVAIL - bibliographie « pour aller plus loin » :

Pour la préparation de cette CLE, nous avons préparé une bibliographie vous permettant de vous documenter, au préalable, à votre gré, sur les thèmes qui seront abordés lors de la séance. Parmi les documents de travail transmis, vous trouverez :

- Sur la définition **des débits minimums biologiques** :
 - Rapport Détermination des Volumes maximum prélevables Phases 1 à 4 (hors volet agricole), SAFEGE, Avril 2009 - Méthodologie
 - Rapport Définition du débit minimum biologique du Gapeau et de ses affluents, choix des stations, SAFEGE TERE0, mai 2010
 - Rapport Définition du débit minimum biologique, TERE0, 23 mai 2011
 - Rapport Détermination des Volumes maximum prélevables Phases 1 à 4 (hors volet agricole), SAFEGE, Juin 2011
- Sur la définition **des volumes prélevables** :



- Rapport Détermination des Volumes Prélevables (Eaux superficielles), BRL, 24 janvier 2017
- Annexes du rapport suscité
- Notification de l'étude d'évaluation des volumes prélevables du Gapeau du 28 mars 2018 par le Préfet de la Région Provence Alpes – Côte d'Azur

- Sur ***l'inventaire des prélèvements individuels*** :
 - Rapport Recensement des prélèvements individuels, SMBVG, mai 2021

- Sur ***les droits d'eau*** :
 - Guide pratique relatif à la police des droits fondés en titre, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, Direction de l'eau et de la biodiversité, Suivi d'un question-réponse et de la jurisprudence essentielle, septembre 2010
 - Abrogation des droits d'eau, synthèse juridique de la réglementation actuelle, liste des bonnes pratiques et éléments de stratégie régionale en Bourgogne, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne, Janvier 2015
 - Rapport à M. Teisseire sur les cours d'eau et sur les moyens d'augmenter les irrigations, M. Bosc, 1843

- ***Le diagnostic hydrogéologique du bassin versant du Gapeau, BRL, mai 2016***

AUTRES DOCUMENTS DE TRAVAIL :

- Arrêté préfectoral du 30 mai 2022 déclarant l'état d'alerte sécheresse pour la partie « bassin versant du Gapeau »
- Présentation Etude de la ressource en eau dans les masses d'eau karstiques FRDG169, FRDG170, FRDG205 sur le bassin versant du Gapeau, BRGM
- Le suivi des débits du 15 mai 2022 à la date d'aujourd'hui
- Synthèse des scénarii d'aménagement du seuil de Sainte Eulalie dit de la Clapière

**Le Président,
Patrick MARTINELLI.**



Liste des personnes conviées :

Les membres de la Commission Locale de l'Eau selon l'Arrêté préfectoral en vigueur du 13 avril 2021 :

- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – M. François De Canson
- Conseil Départemental du Var – Mme Véronique Baccino
- Métropole Toulon Provence Méditerranée – Mme Isabelle Monfort, M. Eric Girardo, M. Christian Simon
- Communauté d'Agglomération Provence Verte – M. Jean-Martin Guisiano
- Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume – Mme Hélène Verduyn
- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau – M. Philippe Laureri – M. Yves Palmieri
- Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures – M. Bernard Mouttet, Jean-Bernard Kiston
- Communauté de Communes Cœur du Var – M. Christian David
- Commune de Belgentier – M. Roger Anot
- Commune de Collobrières – M. Michel Armandi
- Commune de Pignans – M. Fernand Brun
- Commune de Puget Ville – Mme Catherine Altare
- Commune de Solliès-Toucas – M. Ludovic Estampe
- Commune de Solliès-Ville – M. Michel Noirot
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau – M. Patrick Martinelli
- Parc Naturel Régional de la Sainte Baume – M. Christian Ollivier
- Chambre d'Agriculture du Var – M. Le Président ou son représentant
- Chambre de Commerce et d'industrie du Var – M. Le Président ou son représentant
- La présidente du Comité d'intérêt local « les résidents des quartiers est de Hyères »
- Fédération hydraulique du Var ou son représentant
- Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique – M. Le Président ou son représentant
- La présidente de l'association Var Inondation Ecologisme « V.I.E. de l'eau » ou son représentant
- La présidente de l'association varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement (l'AVSANE) ou son représentant
- La présidente de l'association UFC – que choisir – Toulon ou son représentant
- Le président du comité d'intérêt local de la vallée de Sauvebonne ou son représentant
- Le président du syndicat agricole et horticole de Hyères ou son représentant
- Le représentant de la société du canal de Provence
- M. Le Préfet du Var ou son représentant
- M. Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant,
- Mme La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- M. Le délégué départemental de l'agence régionale de santé ou son représentant



- M. Le directeur général de l'agence de l'eau RM ou son représentant
- M. Le Colonel délégué militaire départemental ou son représentant
- M. Le directeur interrégional de l'OFB ou son représentant
- M. Le directeur du Parc National de Port Cros ou son représentant

A l'atelier « sécheresse » :

Les membres de la CLE sus nommés

Les gestionnaires d'ouvrages :

- M. Le représentant de l'ASL de Rayol Pont Peiresc à Belgentier
- M. Le représentant de l'ASA des arrosants de Carnoules
- M. Le représentant de l'ASA des arrosants de la foux à Cuers
- M. Le représentant de l'ASA du canal des Mauniers à La Farlède
- M. Le représentant de l'ASL des arrosants du canal Jean Natte à Hyères, La Crau et Solliès-Pont
- M. Le représentant de l'ASL des arrosants de Méounes
- M. Le représentant de l'ASA du canal de Serre-Menu à Pierrefeu-du-Var
- M. Le représentant de l'ASA du canal Saint Jean la Tuillière à Pierrefeu-du-Var
- M. Le représentant de l'ASA du Canal de Redouron à Pierrefeu-du-Var
- M. Le représentant de l'ASA des arrosants de Signes
- M. Le représentant de l'Union d'ASA de l'écluse des Messieurs et du canal du Château de Solliès-Pont
- M. Le représentant de l'ASA des petits jardins de Solliès-Pont
- M. Le représentant de l'ASA des eaux du canal des Sauvans et Penchiers de Solliès-Pont
- M. Le représentant de l'ASA des Fillols de Solliès-Pont
- M. Le représentant de l'ASA de la Tour de Solliès-Pont
- M. Le représentant de l'ASA de la Ferrage de Solliès-Pont, Solliès-Toucas
- M. Le représentant de l'ASA du canal des Reynauds er Agyuiers de Solliès-Toucas
- M. Le représentant de l'AS Loi 1901 du canal Gerfroi de Solliès-Toucas
- M. Le représentant de l'ASA des Guirans de Solliès-Toucas

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes et Présidents des EPCI du bassin versant du Gapeau

Mesdames et Messieurs Les directeurs des services techniques et directeurs généraux des services des Mairies et des Intercommunalités du bassin versant du Gapeau

Mesdames et Messieurs Les représentants des polices municipales du bassin versant du Gapeau

Mesdames et Messieurs Les représentants des gendarmeries du bassin versant du Gapeau

Madame L'animatrice de l'observatoire de l'eau à l'échelle départementale

A l'atelier « continuité écologique » :

Les membres de la CLE sus nommés

Mme ou M. Le représentant de la DREAL services métrologie et biodiversité

Mme ou M. Le représentant de L'association poissons Migrateurs Rhône Méditerranée





**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE



CLE

Commission Locale
de l'Eau du Bassin
Versant du Gapeau

Mme ou M. Le représentant du Contrat de Baie des îles d'Or et son conseil scientifique

Mme ou M. Le représentant du porteur du SCOT Cœur du Var

Mme ou M. Le représentant du Syndicat Mixte de l'Argens

Mme ou M. Le représentant du Bureau de Recherche Géologique et Minière

Mme ou M. Le représentant du bureau d'études ANTEA

